
Lecture d'une lettre de M. Amoureux, consul de France à Smyrne,
lors de la séance du 7 avril 1790

Jacques-François de Menou, baron de Boussay

Citer ce document / Cite this document :

Boussay Jacques-François de Menou, baron de. Lecture d'une lettre de M. Amoureux, consul de France à Smyrne, lors de la séance du 7 avril 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XII - Du 2 mars au 14 avril 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1881. p. 563;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1881_num_12_1_7473_t1_0563_0000_9

Fichier pdf généré le 10/07/2020

Adresse des nouvelles municipalités des communautés de Pouy-Petit en Gascogne, de Mées et d'Angoumer, diocèse d'Ax, d'Auragne, du haut Monravel en Périgord, du Val de Barrême en Provence, de Saint-Laurent de Belzagol en Angoumois, de Saint-Méard de Gurson en Guyenne, de Barbonvielle, de Saint-Coutant-le-Grand en Sain-tonge, de la Trille de Ladiville, de Champrenaud en Auxois, qui n'étant composée que d'artisans et de journaliers, fait le don patriotique de 83 livres 12 sols; des communautés de la Chapelle-Teclé, de Dyé, de Caunay en Poitou, de la Péreuze, de Dirac en Angoumois, de Saint-Amis de Chenevelles-des-Leves, de Taille-Cavat en Bazadois, de Combebommel;

De la communauté de Saint-Sylvain en Bas-Limousin; elle donne les plus grands éloges à la conduite de la garde nationale de Tulle pour arrêter les désordres qui ont eu lieu dans cette province, et fait le don patriotique du produit de la contribution sur les ci-devant privilégiés;

De la ville d'Héricourt, en Franche-Comté; elle demande un tribunal de district et supplie l'Assemblée nationale de s'occuper au plus tôt de l'organisation de la haute cour nationale;

De la communauté de Rarecourt; elle abandonne, de la manière la plus expresse, les privilèges dont elle jouissait en vertu des titres les plus authentiques, et supplie l'Assemblée de lui permettre de faire un éclaircissement dans ses bois de réserve, sur le produit duquel elle prélèverait la somme de 7,000 livres en don patriotique;

De la communauté d'Henqueville en Vexin-Normand; elle demande que la ville d'Andely soit le siège d'un tribunal de district;

Des communautés de Mello et de Saint-Georges de Lusseray; cette dernière se plaint d'avoir été augmentée dans ses impositions ordinaires et accessoires, par l'élection de Saint-Maixant;

De la communauté de Blieux en Provence; elle sollicite un chef-lieu de canton;

Enfin des communautés de Moutonaud et de Novie; elles font le don patriotique du produit de la contribution sur les ci-devant privilégiés.

M. **Mougins de Roquefort**, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier. Il est adopté sans réclamation.

M. le **Président** donne lecture de la lettre suivante qui lui est adressée par le président du comité du district des Jacobins-Saint-Dominique, au sujet du retour du prince de Conti :

« Monsieur le Président,

« Le comité du district des Jacobins-Saint-Dominique croirait manquer à ce qu'il doit à l'Assemblée nationale, s'il passait sous silence l'avantage qu'il a eu de recevoir dans son sein M. le prince de Conti, pour y ratifier son serment civique. Il lui a témoigné toutes les marques de son patriotisme, et de son humanité pour les pauvres de son arrondissement, par un don de 2,000 livres; ce qui a excité dans ses membres l'attendrissement le plus touchant et les sentiments de la plus vive reconnaissance.

« Je vous prie, M. le Président, de vouloir bien instruire l'Assemblée nationale de cet acte de patriotisme, de bonté et d'humanité, pour que cet exemple invite tous ceux qui sont hors du royaume à revenir dans la capitale éprouver, au milieu de leurs concitoyens, les mêmes sentiments que nous a inspirés M. le prince de Conti.

« J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Monsieur le Président,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : l'Abbé DE LA GIRARDIÈRE,
Président. »

L'Assemblée entend la lecture de cette lettre avec intérêt; elle en ordonne l'insertion dans le procès-verbal, et elle charge M. le président d'en instruire le comité du district des Jacobins-Saint-Dominique.

M. le **Président** annonce que le ministre de la marine vient de lui faire passer un paquet arrivant de Smyrne, et accompagné d'une lettre de M. Amoureux, consul de France, et résidant dans ce port. Voici la teneur de cette lettre :

« Monsieur le Président,

« Les Français établis en cette ville de Smyrne, dont, en ma qualité de consul, j'ai l'honneur d'être le chef, quoique vivant en pays étranger et éloignés de leur patrie, n'ont point cessé d'y fixer leurs regards, et de prendre le plus vif intérêt à son bonheur et à sa prospérité.

« Non moins empressés d'y concourir que leurs concitoyens indigènes, et voulant, à leur exemple et pour se conformer au décret de l'Assemblée du 6 octobre de l'année dernière, donner, dans ces circonstances à l'État et au roi, une marque de leur sincère et entier dévouement, ils m'ont requis de les assembler pour souscrire de commun accord à une contribution patriotique. J'ai accueilli leur demande avec d'autant plus de satisfaction, que c'était mon vœu particulier et mon plus ardent désir. Il a été accompli, et la souscription s'est effectuée avec un égal transport de joie, et avec un égal empressement dans les différentes classes d'individus qui existent en cette Echelle.

« En conséquence, j'ai l'honneur, M. le Président, de vous transmettre, ci-joint, avec l'extrait du procès-verbal et de la liste des contribuants, le produit de notre commune contribution en trois lettres de change sur le Trésor royal, de 31,500 livres, valeur des fournitures faites pour le compte du roi, à la frégate *l'Impérieuse*, en station dans cette rade.

« J'ose espérer, M. le président, que l'Assemblée nationale voudra bien moins apprécier la valeur de ce faible don, que l'amour patriotique des Français de Smyrne qui le lui offrent.

« Je suis, avec un profond respect,

« M. le président, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : AMOREUX. »

La lecture de cette lettre excite de très vifs applaudissements.

M. le **Président** est chargé d'assurer les Français de Smyrne de toute la sensibilité de l'Assemblée, et il est ordonné que la lettre du consul de France sera transcrite sur le procès-verbal de la séance.

Un de MM. les secrétaires fait part à l'Assemblée d'un don patriotique de 141 livres 16 sols offert par quelques travailleurs du lieu de Mondeville près d'Étampes.

Le sieur Vanwaezenberghe présente à l'Assemblée le buste du roi, et offre un don pareil d'un buste en plâtre à chacun des départements.

La dame veuve du sieur Robert de Hessel, to-